



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil dix-sept, le dix-huit du mois de mai à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé, en salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE, Maire, Sénateur du Val-d'Oise.

PRÉSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée :

M. le Maire : Francis DELATTRE.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Claude BODIN, Marie-Christine CAVECCHI, Sabrina FORTUNATO, Eva HINAUX, Sandrine LE MOING, Monique MAVEL-MAQUENHEM, Xavier MELKI, Charles SOUÏED, Alain VERBRUGGHE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Patrick BOULLÉ, Roland CHANUDET, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Laurie DODIN, Xavier DUBOURG, Franck GAILLARD, Roger LANDRY, Claire LE BERRE, Monique-Mauricette MERCHIE, Bernadette MONTALTI, Alexandra SAINTEN, Nadine SENSE.

Liste Vivre à Franconville :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Jean-Michel BAER, Jeanne CHARRIERES-GUIGNO, Xavier DUPRAT, Samir LAMOURI, Yann LE DU, Maya SEBAOUN.

Liste Faire Front pour Franconville :

Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Jean-Luc MAYENOBE, Sébastien USTASE

ABSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée :

Joachim CELLIER	Pouvoir à Sandrine LE MOING
Anne CRISTALLIN	Pouvoir à Charles SOUÏED
Emmanuel ELALOUF	Pouvoir à Francis DELATTRE
Henri FERNANDEZ	Pouvoir à Monique MERCHIE
Françoise GONZALEZ	Pouvoir à Florence DECOURTY
Jean-Hubert MONTOUT	Pouvoir à Monique MAVEL-MAQUENHEM
Catherine MOSER	Pouvoir à Roger LANDRY

Liste Vivre à Franconville :

Antoine RAISSÉGUIER Pouvoir à Maya SEBAOUN

SECRÉTAIRE :

Alexandra SAINTEN

Le Conseil municipal convoqué le 12 mai 2017 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Alexandra SAINTEN** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) : par ordre alphabétique

QUESTION N°1

OBJET : ASSEMBLÉES - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017.

M. DELATTRE

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2017, ne faisant l'objet d'aucune observation sur sa rédaction, est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°2

OBJET : OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION E.D.A.R.I.D.A.E 95.

M. SOUIED

Il s'agit d'autoriser le versement d'une subvention à l'association E.D.A.R.I.D.A.E 95 (Entente Des Associations de Résistants, Internés et Déportés d'Amis et d'Enseignants du Val d'Oise), qui organise chaque année, en partenariat avec le Conseil Départemental et l'Education Nationale, le Concours National de la Résistance et de la Déportation dans le département du Val d'Oise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal AUTORISE le versement d'une subvention de 200€ à l'association E.D.A.R.I.D.A.E 95 pour le concours national de la résistance et de la déportation.

QUESTION N°3

OBJET : CULTURE - RÉVISION DES TARIFS DES SPECTACLES ET DES ABONNEMENTS DE LA SAISON CULTURELLE DE L'ESPACE SAINT-EXUPÉRY

MME HINAUX

Une modification des tarifs des spectacles et abonnements de l'Espace Saint-Exupéry est nécessaire à compter de la saison culturelle 2017-2018.

La grille tarifaire intègre plusieurs éléments :

- Modification des tarifs à hauteur de 1 à 2 €, et notamment les tarifs réduits.
- Modification des abonnements, tout en préservant leur caractère avantageux pour les spectateurs par rapport à la billetterie individuelle,
- **Réduction du coût de la carte Liberté**, fonctionnant sur le principe d'une carte de fidélité. Il est proposé de la réduire de 28 à 25 €, soit une diminution de 10%.
- Maintien à l'identique du tarif F de 8 €, appliqué sur les spectacles jeune public.

Le tableau des tarifs est joint en annexe au présent compte rendu.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition des Listes « Vivre à Franconville » et « Faire Front pour Franconville », le Conseil Municipal FIXE les différents tarifs de l'Espace Saint-Exupéry selon le tableau en annexe et DIT qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} juin 2017

QUESTION N°4

OBJET : OBJET : CULTURE - RÉVISION DES TARIFS DES PLATS CUISINÉS VENDUS LORS DU FEST-NOZ.

MME HINAUX

Les tarifs de la restauration (moules et frites) à l'occasion du Fest-Noz de Franconville seront revalorisés à compter du 1^{er} juin 2017.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Vivre à Franconville », le Conseil Municipal FIXE comme suit les différents tarifs des plats cuisinés, qui seront applicables à compter du 1^{er} juin 2017 :

		Tarif
Tarif 1	Moules / frites	9,00 €
Tarif 2	Moules (la barquette)	7,00 €
Tarif 3	Frites (la barquette)	3,00 €

QUESTION N°5

OBJET : CULTURE – CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL DE FRANCONVILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR L'AIDE AUX CLASSES ORCHESTRE : ORCHESTRE A L'ÉCOLE – ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018.

MME HINAUX

Dans le cadre du soutien aux projets des classes orchestres des établissements d'enseignement artistique, une aide est sollicitée pour l'année scolaire 2017-2018 (versement au cours de l'année civile 2017) auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise pour le dispositif « Orchestre à l'École » de l'école élémentaire Jules Ferry.

Le dispositif concerne 28 élèves d'une même classe, initialement en CE2, et les enseignements sont dispensés par une équipe de sept professeurs du Conservatoire dont un chef d'orchestre qui coordonne le dispositif.

Le montant sollicité pour l'année scolaire 2017-2018 est de 4.000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal DÉCIDE d'approuver la demande d'aide aux classes Orchestre, Orchestre à l'école du Conservatoire de Franconville auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à solliciter cette subvention au taux le plus élevé, à signer tout document s'y rapportant et à percevoir cette subvention.

QUESTION N°6

OBJET : CULTURE – CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL DE FRANCONVILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR L'AIDE AUX CLASSES ORCHESTRE : ORCHESTRE AU COLLÈGE- ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018.

MME HINAUX

Dans le cadre du soutien aux projets des classes orchestres des établissements d'enseignement artistique, une aide est sollicitée pour l'année scolaire 2017-2018 (versement au cours de l'année civile 2017) auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise pour le dispositif Orchestre au Collège Jean-François Clervoy (Brass Band).

En 2016, la Commune a demandé et perçu 4.000 € (quatre mille euros).

Le dispositif concerne 25 élèves de différentes classes, initialement en 6^{ème}. Le Brass Band est sous la direction d'un professeur de musique du collège et les enseignements sont dispensés par cinq professeurs du Conservatoire. Un intervenant de l'association Pena Kali est chargé de la composition et de l'arrangement des morceaux travaillés.

Le montant sollicité pour l'année scolaire 2017-2018 est de 4.000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal DÉCIDE d'approuver la demande d'aide aux classes Orchestre, Orchestre au Collège du Conservatoire de Franconville auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise et

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à solliciter cette subvention au taux le plus élevé, à signer tout document s'y rapportant et à percevoir cette subvention.

QUESTION N°7

OBJET : CULTURE – CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL DE FRANCONVILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE POUR L'AIDE AUX PROJETS SPÉCIFIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

MME HINAUX

Dans le cadre du soutien aux projets artistiques spécifiques des établissements, présentant un caractère pluridisciplinaire et partenarial, la Ville de Franconville sollicite une aide auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise pour les projets spécifiques : conte musical et DEMOS, menés durant l'année scolaire 2017-2018.

Les actions présentées dans l'appel à projet 2017-2018 sont les suivantes :

-**Conte musical « Sans Tuba ni Trompette »**, associant plusieurs disciplines du conservatoire (théâtre, formation musicale, atelier vocal, jazz, percussions). Montant sollicité : 1 500 €.

- **Le dispositif DEMOS** (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) mené en collaboration avec la Philharmonie de Paris, concernant 105 jeunes issus de cinq communes partenaires de Val Parisis : Ermont, Taverny, Saint-Leu-La-Forêt, Bessancourt et Franconville. Dans le cadre de ce projet, 15 jeunes franconvillois issus des quartiers prioritaires de la ville apprennent la flûte traversière et la clarinette au côté d'un professeur du conservatoire et d'un professeur de la Philharmonie de Paris. Montant sollicité : 4 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal DÉCIDE d'approuver la demande d'aide aux projets spécifiques du Conservatoire de Franconville auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à solliciter cette subvention au taux le plus élevé, à signer tout document s'y rapportant et à percevoir cette subvention.

QUESTION N°8

OBJET : CULTURE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS À DESTINATION DES LIEUX DE DIFFUSION DE SPECTACLE VIVANT À RAYONNEMENT LOCAL – ANNÉE 2017

MME HINAUX

Il est question d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise, dans le cadre du dispositif d'appel à projets à destination des lieux de diffusion de spectacle vivant à rayonnement local, pour l'année 2017.

L'Espace Saint-Exupéry de Franconville peut prétendre à la catégorie B selon les critères définis par le Conseil départemental, c'est-à-dire « les théâtres et lieux dédiés majoritairement au spectacle vivant présentant une saison artistique d'au moins 8 spectacles professionnels, élaborée par un programmateur professionnel salarié. »

A ce titre, la Ville dépose deux projets, chacun pouvant être subventionné pour un montant plafonné à 8.000 € par projet, ne pouvant excéder 50% des frais artistiques de chaque projet :

1/ Reconduction de l'éveil artistique à l'école élémentaire Fontaine Bertin pour 3 classes de cycle 3 de l'école élémentaire Fontaine Bertin

2/ Projet théâtre à destination des adolescents : 5 spectacles sont proposés par saison.

Sur la saison 2016-2017, 1.800 élèves de collèges et lycées ont été accueillis sur les spectacles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal DÉCIDE d'approuver la demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise dans le cadre de l'appel à projets 2017 à l'attention des lieux de diffusion de spectacle vivant à rayonnement local et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à solliciter cette subvention au taux le plus élevé, à signer tout document s'y rapportant et à percevoir cette subvention.

QUESTION N°9

OBJET : PRÉSENTATION DES ACTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ).

MME LE MOING

Les projets d'actions proposés par les commissions du CMJ ont été approuvés lors de la séance du Conseil Municipal de Jeunes qui s'est tenue le 25 avril 2017 :

- **Mise en place du nouveau Conseil Municipal.**
- **Mise en place des Commissions vie sociale, cadre de vie, loisirs/sports/événements.**

-Propositions d'actions :

- Commission vie sociale : Organisation d'une journée interculturelle et tenue d'un stand lors de la brocante au profit de l'Unicef
- Commission loisirs/sports/événement : organisation d'un carnaval
- Commission cadre de vie : création d'un potager partagé

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la mise en place du nouveau Conseil Municipal des Jeunes et des commissions Cadre de vie, Vie Sociale, Sports/Loisirs/Événements et des membres qui les composent, **PREND ACTE** des propositions d'actions émises par le Conseil Municipal des Jeunes :

- Organisation d'une journée interculturelle
- Tenue d'un stand lors de la brocante au profit de l'Unicef
- Organisation d'un carnaval
- Création d'un potager partagé.

Et **DIT** que les actions à engager seront traitées selon les procédures administratives en vigueur auprès des organismes prestataires

QUESTION N°10

OBJET : PETITE ENFANCE – RENOUELEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES » (RAM) - 2017-2020.

MME LE MOING

Il s'agit de renouveler la convention d'objectifs et de financement du « Relais Assistantes Maternelles » (RAM) avec la CAF, afin de percevoir les subventions s'y rapportant.

La commission d'action sociale de la CAF ayant d'ores et déjà donné un accord de principe au renouvellement de la convention pour 4 ans à partir du 1er janvier 2017 du RAM de Franconville, il y a lieu de signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de financements.

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal APPROUVE le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement « Relais Assistantes Maternelles » (RAM) pour la période 2017- 2020, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise ainsi que tout acte administratif et document s'y rapportant, AUTORISE la ville à percevoir les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise et DIT que la recette sera imputée sur le compte 7478 fonction 64 5 du budget de la petite enfance.

QUESTION N°11

OBJET : SERVICE MARCHÉS PUBLICS – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (SMDEGTVO)

M. LANDRY

Il s'agit d'autoriser la Commune de Franconville-la-Garenne à adhérer au groupement de commande constitué par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val-d'Oise (SMDEGTVO) afin de donner mandat au Président de ce

syndicat pour lancer, signer et notifier les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents pour le compte de la Commune de Franconville.

Le SMDEGTVO ayant récemment décidé de créer un nouveau groupement de commandes aux objectifs plus étendus tant pour l'achat de gaz que pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés et de services en matière de transition énergétique, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce nouveau groupement pour que la Ville bénéficie des offres de marché pour le plus

grand nombre de ses sites, en priorisant le marché d'électricité (quelle que soit la puissance souscrite : inférieure, égale ou supérieure à 36 kVa).

Il est précisé que ce groupement remplace celui créé en 2015 par le SMDEGTVO pour l'achat d'électricité et services associés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal DECIDE d'adhérer au groupement de commandes constitué par le SMDEGTVO pour l'achat d'énergie (électricité) et services associés, APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergie et services associées coordonné par le SMDEGTVO, DONNE mandat au Président du SMDEGTVO pour lancer, signer et notifier les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune Franconville sera partie prenante, DECIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, les accords-cadres ou marches subséquents dont la commune de Franconville est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés, DIT qu'aucune participation financière aux frais de fonctionnement du groupement ne sera demandée à la Commune conformément à l'article 7.1 de l'acte constitutif.

QUESTION N°12

OBJET : ASSEMBLÉES – DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (17-086 – 17-136).

Le Conseil municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 ont été portées à la connaissance des membres : (17-086 à 17-142)

17-086 : Convention de mise à disposition d'une salle de la Maison des Associations au Cabinet Loiselet & Daigremont/Franconville pour l'Assemblée Générale : Résidence Square des Ecoles le 27/06/2017 (122 €).

17-087 : Marché sur une formation d'apprentissage dans le cadre du diplôme BPA « travaux d'aménagement paysagers » pour M. Benjamin GONCALVES pour un contrat jusqu'au 31/08/2018 (2000 €).

17-088 : Marché 16VO46 – Avenant n°1 - Fourniture, pose et mise en service d'horodateurs. Gestion technique centralisée (2772 €).

17-089 : Marché 17CCS14 – Réhabilitation de 2 filtres de la piscine de Franconville (20.040 €)

17-090 : Contrat de cession relatif au concert de l'Orchestre National d'Ile-de-France *American Stories* du 24/03/2017 à l'Espace St Exupéry (14.242 €).

17-091 : Accord-cadre 16BA26 – Fourniture, pose de vitrerie-miroiterie (48.000 € HT).

17-092 : Marché 17IN15 – Acquisition d'une solution logicielle de gestion Police municipale (13.467 €).

17-093 : Sortie d'inventaire de véhicules appartenant à la Commune (3600 €).

17-094 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un logement communal meublé à titre précaire et révocable de type F2 à M. ZANGANA et Mme AL OBAIDI (200 €).

17-095 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un logement communal meublé à titre précaire et révocable de type F4 à MM. AL AZZAWI – TAHER – AL MANSOORI (600 €).

17-096 : Convention de mise à disposition d'une salle du Centre Socioculturel au Cabinet Ibert Syndic/Levallois-Perret pour l'Assemblée Générale : Résidence 6 avenue des Marais le 20 mars 2017 (51 €).

- 17-097** : Convention de mise à disposition d'une salle de la Maison des Associations au Cabinet Nexity/Franconville pour l'Assemblée Générale de la Résidence Le Cortina le 31 mai 2017 (122 €).
- 17-098** : Convention de mise à disposition d'une salle du Centre Socioculturel au Cabinet Nexity/Franconville pour l'Assemblée Générale de la Résidence Montédour II le 24 mai 2017 (203 €).
- 17-099** : Convention de mise à disposition d'une ligne d'eau de la piscine municipale de Franconville pour des cours particuliers avec M. Y. FRANCO (3,05 € de l'heure).
- 17-100** : Marché 17IN14 – Prestation de maintenance et hébergement de la licence site Technocarte (11.700 €).
- 17-101** : Marché 16CSP139 – Aménagement d'une aire d'agrès extérieurs – Acte spécial sous-traitance. (3542 € HT).
- 17-102** : Marché 17UR11 – Etude aménagement espaces publics et voiries Fontaine Bertin (32.100 €).
- 17-103** : Renouvellement de mise à disposition d'un logement communal rue d'Ermont (242€).
- 17-104** : Marché 17ES16 – Achat de produits et de diverses fournitures pour les Espaces Verts (20.000 €).
- 17-105** : Convention de mise à disposition d'un logement communal 18 bd Maurice Berteaux de type F2 (200 €).
- 17-106** : Convention de prestation pour la mise en place d'un refuge avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux situé au Bois des Eboulures (10.300 €).
- 17-107** : Renouvellement de l'adhésion à l'Association Union des Maires du Val-d'Oise – Année 2017 (7537 €).
- 17-108** : Contrat de prestation de service pour l'animation micro, *des Foulées Nocturnes* de Franconville, par un speaker-animateur le 7 octobre 2017 (325 €).
- 17-109** : Contentieux du personnel qui oppose la Commune à Madame Di FILIPPO.
- 17-110** : Convention de mise à disposition de locaux communaux (4100 €).
- 17-111** : Convention pour définir les modalités d'organisation d'ateliers de conte pour des groupes d'enfants accueillis au sein du relais Assistantes Maternelles (1600 €).
- 17-112** : Accord-cadre 16JE63 – Organisation de séjours pour enfants et adolescents de 6 à 17 ans (65.000 HT annuel).
- 17-113** : Non attribué.
- 17-114** : Marché 17ES19 – Fourniture de sables de Loire pour terrains de sports (20.000 €).
- 17-114bis** : Contrat de cession relatif au concert *Doolin'* du 17 juin 2017 dans le cadre du Fest Noz de Franconville, Esplanade du Centre de Sports et de Loisirs (6013 €).
- 17-115** : Marché 17CES19 – Fourniture et livraison de pièces détachées pour l'entretien du petit matériel à moteur du Service des Espaces Verts (20.000 € HT).
- 17-115bis** : Contrat de cession relatif au spectacle *Le Cercle des illusionnistes* du 11 mai 2017 à l'Espace St Exupéry (10.339 €).
- 17-116** : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un logement communal à titre précaire et révocable sis Groupe Scolaire Buisson à Mme GOJJART-DELAMBRE (150 €).
- 17-117** : Avenant n°10 à la convention de mise à disposition d'un logement communal à titre précaire et révocable sis Groupe Scolaire Buisson à Mme ONCLE (319 €).
- 17-118** : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un logement communal à titre précaire et révocable sis Groupe Scolaire Buisson à Mme BEHAIR (300 €).
- 17-119** : Marché 17CIN30 – Changement de serveur Clinidoc/Softalmo – Migration de logiciels (9.510 €).
- 17-119bis** : Contrat de cession relatif à l'animation « *La ferme de tiligolo* » du 9 mai 2017 au Chalet des P'tits loups (470 €).
- 17-120** : Avenant pour modification - régie de recettes « Centre Municipal de Santé » (600 €).
- 17-121** : Avenant pour modification de la régie de recettes « Exploitation du stationnement payant sur la voirie – horodateurs » (760 €).

17-122 : Convention de mise à disposition d'un logement communal à titre précaire et révocable sis Groupe Scolaire Buisson à M. DIALLO (300,62 €).

17-123 : Contrat de cession relatif au concert *Spontus* le 17 juin 2017 dans le cadre du Fest-Noz 2017 (1500 €).

17-124 : Marché 17SP22 – Nettoyage de la piste d'athlétisme. Déclaration sans suite.

17-125 : Marché 17ES31 – Achat de pièces détachées pour tondeuses autoportées Toro (15.000 € HT).

17-126 : Contrat de prestation de service pour l'animation Son et Lumières des Foulées Nocturnes de Franconville du 7 octobre 2017 (4950 €).

17-127 : Marché 17CCO28 – Plaquette de la saison culturelle 2017/2018 (12.458 €).

17-128 : Marché 17IN36 – Prolongation de la maintenance Vade Secure (4296 €).

17-129 : Contrat de prestation de service pour la gestion informatique (inscriptions – chronométrage) des Foulées Nocturnes de Franconville le 7 octobre 2017 (1766 €).

17-130 : Avenant n°1 au marché 16CM10 – Fourniture de produits anesthésiques et thérapeutiques pour les soins dentaires.

17-131 : Marché 17SE34 – Achat et remplacement de radios numériques portatives (20.000 euros TTC).

17-132 : Marché 17CJU42 – Désignation d'un avocat pour un contentieux urbanisme (150 €).

17-133 : Marché 17CRS40 – Achat de denrées pour les élections présidentielles et législatives 2017 (980 € HT).

17-134 : Marché 17JE40 – Organisation de séjours pour adolescents en juillet et août 2017 (65.000 € HT).

17-135 : Accord cadre 17IN23 – Maintenance et assistance des progiciels Ciril (40.303 €).

17-136 : Convention de mise à disposition d'une salle du Centre Socioculturel au Cabinet Pierre de Ville pour l'Assemblée Générale : Résidence Les Tilleuls le 14/06/2017 (€).

17-137 : Marché 17ES33 – Regarnissage mécanique de terrains de sports (15.000 €).

17-138 : Marché 17AM26 – Formation de recyclage : formation à la conduite obligatoire (20.000 €).

17-139 : Marché 17CV35 – Fourniture et livraison de trois appareils de désherbage thermiques (6240 €).

17-140 : Révision des tarifs de l'Ecole de Musique, Danse et Art Dramatique Agréée au 1^{er} juin 2017.

17-141 : Accord cadre 17JE01 – Mise en place et organisation d'activités de plein air pour la manifestation « un été à Franconville 2017 ».

17-142 : Marché 17CRS31 – Achat, livraison et installation de 3 armoires positives à chariot avec clé USB enregistreur de température (11.700 €).

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses posées par M. Sébastien USTASE (Liste « Faire Front pour Franconville ») :

- 1 – Un point sur le dossier concernant la carrière de la Butte du Parisis et l'importance du trafic routier qui va en découler.
- 2- Les résultats de l'enquête publique concernant l'aliénation des chemins ruraux et en particulier ceux de la Butte du Parisis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Fait à Franconville, le 19 mai 2017

Le Maire
Sénateur du Val-d'Oise
Francis DELATTRE

